

## **DIPLOME**

### **MASTER 2 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELLES**



### **PARCOURS DE FORMATION EN ALTERNANCE APPRENTISSAGE FORMATION CONTINUE**



<http://impgt.univ-amu.fr>





Institut de Management Public  
et Gouvernance Territoriale  
Aix-Marseille Université

## PRESENTATION

Formation diplômante de niveau I.

Master 2 délivré par l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale – Aix-Marseille Université

Parcours de formation en alternance qui s'inscrit dans le développement de l'actuel parcours de Master « MOMC » habilité depuis septembre 2000.

Formation agréée en apprentissage par la Région PACA en avril 2016

Partenaires pédagogiques : CFA Epure Méditerranée et CFA Métiers du Spectacle (CFA MS)

### ***Un parcours en alternance du Master 2 Management des Organisations et des Manifestations Culturelles***



Ce Master 2 s'adresse aux individus désirant acquérir une double compétence culturelle et managériale.

**L'objectif** est ici de former de futurs managers, cadres du secteur culturel et de ses organisations.

**Compétences clés** acquises : 1. S'approprier un environnement professionnel en mutation ; 2. Maîtriser les principales fonctions de gestion des organisations culturelles ; 3. Coordonner les interactions avec les parties-prenantes plurielles ; 4. Conduire des projets culturels ; 5. Construire son projet professionnel personnel.

**Approche par la pratique** : Au-delà de modules d'enseignement théoriques la formation s'appuie sur de nombreux partenaires professionnels et propose différents modules pratiques en immersion (études de cas, diagnostics, management de projet, alternance).

<http://impgt.univ-amu.fr>

***Une formation ancrée dans un réseau de partenariats solides***

Cette formation s'appuie sur un réseau professionnel large permettant aux étudiants de porter concrètement des projets, d'étendre leur réseau professionnel et de s'insérer rapidement sur le marché du travail (ARCADE, DRAC, Service culturel des villes de Marseille et Aix-en-Provence, Régie culturelle régionale, Festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, Grand Théâtre de Provence, Centre chorégraphique National d'Aix, Théâtre des Salins à Martigues, Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron etc...). L'expérience et la renommée du master encouragent l'extension progressive de ce réseau de partenaires auprès des organisations professionnelles de la région PACA, en France et même à l'étranger (réseau des alliances françaises notamment).

**PARTENAIRES ENTREPRISES**



**Les postes sur lesquels nos étudiants sont recrutés**

***Chargé de production / Administration générale***

<http://impgt.univ-amu.fr>

**Relations avec les publics / Ressources humaines**

**Communication / Mécénat - Privatisation**

## **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**



**ARCADE**  
AGENCE DES ARTS DU SPECTACLE  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

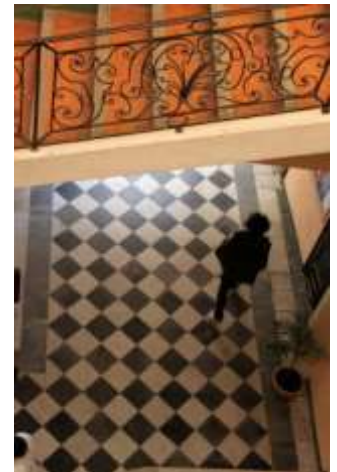


## **INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Secteur : activités « culturelles et créatives »**

Au niveau national : Le poids économique du secteur culturel et créatif est grandissant : 3,2 % du PIB et 870 000 emplois en France (source : rapport IGF – IGAC 2013). La variété des domaines (industries culturelles, spectacle vivant, architecture, patrimoine, métiers d'art...) ainsi que la variété des organisations employeurs (organisations publiques, entreprises, associations...), contribue à la richesse et à l'attractivité des métiers culturels. Au sein de ces organisations, le métier de manager est celui qui connaît la plus forte expansion.

Au niveau régional : Connecté aux activités touristiques ainsi qu'aux activités créatives (luxe, mode design...), ces activités représentent également un levier d'attractivité et de développement territorial dont se saisissent aujourd'hui, nombre de localités. L'obtention par le territoire Marseille Provence du label « Capitale Européenne de la Culture en 2013 », a permis le développement du bassin d'emploi et favorise largement l'insertion professionnelle des diplômés.



**Métiers - débouchés : managers des organisations culturelles et créatives**

- Directeurs d'organisations culturelles permanentes ou événementielles (théâtres, musées, salles de spectacles, publics ou privés ; équipes d'organisation de Festivals reconnus ; grandes manifestations culturelles récurrentes en France ou à l'Étranger ; industries culturelles (édition, production, diffusion)

- Responsables de services au sein d'organisations culturelles (production - comptabilité – RH – communication – mécénat - relations publiques-éducatif, régie générale, régie de site, régie d'événements...)
- Chefs de projets culturels et créatifs
- Responsables de service ou chargés de projets de sociétés civiles au service des artistes (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI...)

## **COMPETENCES A L'ISSUE DE LA FORMATION**

1. S'approprier un environnement professionnel en mutation
  - En identifiant les types d'organisations, les missions et acteurs
  - En accédant aux différentes ressources (cognitives, humaines, organisationnelles, ...) disponibles
  - En tenant compte des contraintes et des facteurs particuliers d'évolution
2. Maîtriser les principales fonctions de gestion des organisations culturelles
  - En identifiant les logiques organisationnelles
  - En utilisant les méthodes et outils appropriés
  - En évaluant des organisations existantes
3. Coordonner les interactions avec les parties-prenantes plurielles
  - En communiquant avec les différents partenaires
  - En appliquant les principes de mobilisation collective à l'activité
4. Conduire des projets culturels
  - En définissant collectivement un projet
  - En testant la faisabilité de ce projet
  - En mettant en œuvre un projet culturel en situation réelle ou simulée
5. Construire son projet professionnel personnel
  - En s'intégrant dans l'équipe
  - En participant aux activités de l'organisation
  - En contribuant dans la mesure du possible au développement de celle-ci





**Intervenants professionnels participant à la formation : (liste non exhaustive)**

- Laurent sterna : *Directeur Centre Régional du Livre – Toulouse*
- Gilles Pagès : *responsable du pôle musiques – chargé de mission ARCADE – Aix en Provence*
- Frédéric Bruschi : *Chargé de mission - Direction de la Culture Service Arts Vivants Région PACA - Marseille*
- Christian Laget : *Directeur adjoint à la culture – Ville de Marseille*
- Emmanuel Champeau : *Régisseur général – Festival d'Art Lyrique d'Aix en Provence*
- Anaïs Lemaignan : *Consultante – ex Directrice des relations aux publics au théâtre du Merlan - Chef de projet actions de participation citoyenne pour Marseille Provence 2013*
- Marie-Dominique Luccioni : *avocate au Barreau de Paris – spécialiste en propriété intellectuelle et droit d'auteur*
- Delphine Pipereau : *Responsable des partenariats – « Les Théâtres » - Déléguée générale d'ASSAMI – Marseille*
- Mathilde Rubinstein : *Directrice adjointe – « Les Théâtres » - Marseille*
- Manuèle Debrinay Rizos : *Experte UE sur le programme Creative Europe - Experte du Fonds Roberto Cimetta et vice-présidente du réseau Encatc)*

**Exemple de projets développés par les étudiants de la formation durant l'année 2016/2017 :**

- **Organisation de grands débats sur l'art actuel ayant lieu en Septembre 2017 à la Friche de la Belle de Mai – Marseille**
- **Organisation d'une journée d'animation culturelle et d'une soirée networking ayant pour objectif de valoriser les formations en management culturel d'AMU**
- **Le projet « Handi Art », porté par des étudiants, souhaite changer le regard sur la personne handicapée en la rendant actrice d'un projet cinématographique. L'idée est de promouvoir la mixité entre publics valides et handicapés autour un projet fédérateur. Handi Art permet également d'interroger le public valide dans son rapport à la différence.**
- **L'association « Hybrida », portée par étudiants du Master, est née en 2017 pour soutenir un projet de résidence transdisciplinaire pour des étudiants en formation artistique du conservatoire à rayonnement départemental et de l'école nationale d'art d'Aix-en-Provence, qui s'accompagne d'une restitution publique et d'un cycle de conférences**



## CONDITION D'ACCES A LA FORMATION

### Niveau d'admission : Bac +4

Formation accessible aux candidats à la formation initiale en apprentissage :

- Etudiants ayant validé un diplôme de Master 1 en droit-économie ou gestion,
- Diplôme d'écoles de commerce équivalent
- Diplôme équivalent au Master 1 dans des formations culturelles ou artistiques spécialisées (Beaux-Arts, Musicologie, métiers du livre, MST, médiation culturelle...)

Formation accessible aux candidats à la formation continue :

- Professionnels issus du secteur culturel et bénéficiant d'une réelle expérience de terrain, souhaitant parfaire leur expérience et d'intégrer à celle-ci des techniques managériales et juridiques essentielles pour leur avenir dans l'organisation





- Professionnels issus d'autres secteurs et bénéficiant d'une réelle expérience dans la gestion de projets ou de services, souhaitant réorienter leurs activités vers le secteur culturel et créatif

**Modalités de recrutement :**

- Dossier de candidature à télécharger à partir de : <http://impgt.univ-amu.fr/candidature-master-2-a-finalite-professionnelle>
- Entretien individuel

**Niveau de sortie : Bac +5**

**Contacts :**

<p><b>Responsable pédagogique :</b> <b>Edina SOLDO</b></p> <p>Tel. : 04 42 17 05 82 Fax : 04 42 17 05 56 E-mail : edina.soldo@univ-amu.fr</p>	<p><b>Secrétariat administratif :</b> <b>Stéphanie GUILLET</b></p> <p>Tel. : 04 42 17 44 13 Fax : 04 42 17 44 17 E-mail : delphine.damour@univ-amu.fr</p>
---	---

## L'ALTERNANCE A L'IMPGT

### Calendrier

Le rythme d'alternance est défini avec les organisations partenaires : progressif au long de l'année, permettant d'assurer un suivi régulier des dossiers en entreprise tout en maintenant une implication forte en formation.

Semaines d'enseignements :

Semaine 1 : du 19/09/16 au 23/09/16  
Semaine 2 : du 10/10/16 au 14/10/16  
Semaine 3 : du 7/11/16 au 10/11/16  
Semaine 4 : du 21/11/16 au 25/11/16  
Semaine 5 : du 12/12/16 au 16/12/16  
Semaine 6 : du 9/01/17 au 13/01/17

Suspension des enseignements :

- du 27/10/16 au 01/11/16 inclus
- du 17/12/16 au 02/01/17 inclus
- du 18/02/17 au 26/02/17 inclus
- du 15/04/17 au 23/04/17 inclus
- Juillet et Août 2017



Institut de Management Public  
et Gouvernance Territoriale  
Aix\*<sup>3</sup>Marseille Université

Semaine 7 : du 6/02/17 au 10/02/17  
Semaine 8 : du 6/03/16 au 10/03/17  
Semaine 9 : du 3/04/17 au 7/04/17  
Semaine 10 : du 2/05/17 au 5/05/17  
Semaine 11 : du 29/05/17 au 02/06/17  
Semaine 12 : du 26/06/17 au 30/06/17



Soutenances des mémoires d'apprentissage :  
du 08/09/17 au 21/09/17

Lien site web : <http://impgt.univ-amu.fr/master-2-management-organisations-manifestations-culturelles>

## **FINANCER L'ACCUEIL D'UN APPRENTI**

### **Coût de la formation par an et par apprenti**

Maximum 6.000€ (le coût de la formation est publié chaque année par le Préfet de Région).  
Aucun droit d'inscription au diplôme n'est facturé à l'apprenti.

- Pour les conventions privées : versement via la taxe d'apprentissage versée à l'OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage) et ce montant est acquitté en fonction de la taxe d'apprentissage de l'entreprise calculée sur la base de sa masse salariale (qui donc variable). Taxe d'apprentissage : 0,68% de la Masse Salariale versée à un Organisme Collecteur.

<http://impgt.univ-amu.fr>

- Pour les conventions publiques : Les entreprises s'acquittent de leur montant via une facture que leur adresse le CFA. L'organisme public doit verser au CFA le cout conventionnel de la formation publié annuellement par le préfet de Région (coût conventionnel moyen des formations du CFA = 6000 euros)

### **Coût du contrat d'apprentissage ou de professionalisation**

Le salaire minimum de l'apprenti évolue en fonction de son âge et de sa progression au sein d'un même cycle de formation dans l'apprentissage. Il peut être supérieur au minimum légal.

Barème de rémunération minimale dans le secteur privé pour un apprenti de :

- plus de 21 ans engagé dans une formation de niveau I : 61 % du SMIC<sup>1</sup>
- plus de 26 ans engagé dans une formation de niveau I : 85 % du SMIC<sup>2</sup>

Salaire brut = salaire net

Base : SMIC ou Salaire Minimum Conventionnel.

Majoration de 20% pour le secteur public

### **Des aides à l'embauche d'un apprenti**

Le versement du salaire d'un apprenti ouvre droit à :

- une exonération totale des charges salariales
- des exonérations totales ou partielles des charges patronales pour les entreprises privées, ainsi qu'à des aides spécifiques.

---

<sup>1</sup> Pour information : SMIC brut au 01/01/2017 = 9,76 € d'où SMIC : 1 480,27 € / mois

<sup>2</sup> Pour information : SMIC brut au 01/01/2017 = 9,76 € d'où SMIC : 1 480,27 € / mois

## ■ AVANTAGES FINANCIERS

L'ENTREPRISE DOIT RÉMUNÉRER L'APPRENTI À UN SALAIRE SUPÉRIEUR OU ÉGAL À UN BARÈME MINIMUM.

Aides et avantages financiers pour les entreprises privées qui embauchent des apprentis

Revu le 01/06/15 voir site internet [www.cfa-epure.com](http://www.cfa-epure.com)

AIDE POSSIBLE SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL	Moins de 11 salariés	entre 11-20 salariés	entre 20-250 salariés	Plus de 250 salariés
<b>Exonération totale des charges patronales</b> L'entreprise s'adresse à l'URSAFF				
<b>Exonération partielle des charges patronales</b> (baisse de 11 points de l'assiette de calcul des charges patronales) L'entreprise s'adresse à l'URSAFF				
<b>Aide du Conseil Régional</b> Soutien à l'effort de formation : 1000 € / apprenti/an				
<b>Aide de 1000 € pour les entreprises qui n'avaient pas d'apprentis l'an passé ou qui prennent des apprentis supplémentaires</b>				
<b>Crédit d'impôt apprentissage Uniquement pour les BAC+1 (ex : 1<sup>re</sup> année DUT) 1600 Euros par apprenti par an / 2200 Euros par apprenti par an dans le cas d'embauche d'un apprenti handicapé</b> L'entreprise s'adresse au Trésor Public (centre d'impôt)				
<b>Possibilité d'intégrer le salaire des apprentis dans l'assiette de calcul du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (6 %)</b> L'entreprise s'adresse au Trésor Public (centre d'impôt)				

L'ensemble des aides et avantages financiers pour les entreprises privées qui embauchent des apprentis

Revu le 01/06/15 voir site Internet [www.cfa-epure.com](http://www.cfa-epure.com)

Le CFA Epure Méditerranée est à la disposition des entreprises et des apprentis pour les informer sur l'alternance et leur présenter les aides adaptées : <http://www.cfa-epure.com/>